



REPUBLIQUE FRANCAISE
Commune de SAVAS-MEPIN

ARRETE 2024 - 82

**De non opposition, avec prescriptions, à une déclaration préalable
Au nom de la commune de SAVAS-MEPIN**

Le Maire de SAVAS-MEPIN, Isère,

Vu la déclaration préalable présentée le 3 juin 2024,
Vu la demande de pièces complémentaires faite le 3 juin 2024,
Vu la réception des pièces complémentaires en date du samedi 7 juillet 2024
Par M. BEL GARCIA Anthony et Mme BACONNIER Aurélie,
Adresse des travaux : 155 impasse de la Guillotière – 38440 SAVAS-MEPIN
Et enregistrée par la Mairie de SAVAS-MEPIN sous le numéro :
DP 038 476 24 10021

Vu le code de l'urbanisme,
Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé le 17 décembre 2019,
Vu la Modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvée le 13 décembre 2021,
Vu la Modification Simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvée le 11 juillet 2022 ;
Vu la Modification Simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvée le 10 juillet 2023 ;

Considérant que le projet, objet de la déclaration, consiste, sur un terrain situé 155 impasse de la Guillotière à SAVAS-MEPIN, Isère, en la réalisation de :

**CONSTRUCTION D'UN AGRANDISSEMENT DE LA MAISON PAR
FERMETURE DE LA TERRASSE COUVERTE DE DE 25.5 m2**

ARRETE

Article 1

Les pétitionnaires sont autorisés à réaliser leurs travaux

Article 2

Dimensions hors-tout (LxPxH) : 850x300x300 cm.

Dépose et repose sur la nouvelle partie des portes-fenêtres et fenêtre existantes, coloris RAL7016 gris anthracite ; création d'une fenêtre fixe supplémentaire 1mX1.50m RAL7016 gris anthracite.

Toiture terrasse étanchéité en EPDM.

Structure en moellons creux 20x25x50. Façade couleur gris G50, gratté finition.

La construction devra correspondre aux plans et à la notice transmise.

Article 3

Zone UC du PLUI.

Fait à SAVAS-MEPIN, le 8 juillet 2024

Le Maire, Bertrand DURANTON

